

seule enfant ; la vaccine prit bien ; environ un mois après la chute de la galle vaccinale, l'enfant prit la variole et en mourut.

Dans la famille de M. DROLET, No. 212 rue St. Christophe, dont tous les enfants sont vaccinés, 2 enfants prirent la picote, un petit garçon et une petite fille ; cette dernière en est morte.

Au No. 210, de la même rue, Mde. LE-DUC a fait vacciner ses enfants dans le mois de Septembre dernier ; son petit garçon âgé de 10 à 12 ans a pris la variole, variole discrète, 10 jours après avoir été vacciné.

M. MALOUIN, No. 222, rue St. Dominique, a fait vacciner deux enfants ; sur l'un la vaccine a pris, sur l'autre, elle n'a pas pris ; les deux ont pris la picote.

M. SPEEDING, No. 163, rue St. Dominique, Village St. Jean-Baptiste, a fait vacciner deux enfants qui ont ensuite pris la picote et l'un en est mort.

M. le Juge DE MONTIGNY fit vacciner ses enfants, tous bien portants dans le mois de sept ; une de ses petites filles âgée de 5½ ans prit la variole qui fut des plus graves.

Les enfants de M. THÉOPHILE LEOLAIR, No. 60 rue Ste. Catherine, furent tous vaccinés, 3 avec succès, et 3 autres sans succès ; les trois premiers prirent une variole confluyente très-mauvaise et les trois autres la prirent ensuite des premiers

Chez M. BEAULIEU, No. 86 rue Dufresne, sur 3 enfants vaccinés avec succès, une petite fille de 3 ans, l'aînée, prit la variole 4 jours après.

L'enfant de M. JOSEPH GRENIER, 101 rue Dufresne, un petit garçon âgé de 9 ans, vacciné avec succès, a pris la variole 8 jours après la vaccination.

Les enfants de M. BENJAMIN BEAUPRÉ, vaccinés tous deux avec succès, prirent quelques jours après une variole confluyente très-maligne.

M. MAROIS, No. 152 rue Plessis, a fait vacciner deux enfants, l'un de 22 mois et l'autre de 5 mois ; tous deux ont pris la variole et un en est mort.

M. NARCISSE RITCHOT, rue Logan, a fait vacciner 4 enfants ; tous ont pris une variole maligne et 2 sont restés couverts d'ulcérations.

Chez M. CHARPENTIER, No. 369 rue Wolfe, un garçon vacciné par le Dr. F..... est mort des suites de la vaccination, 5 ou 6 jours après.

Au No. 267 CHEMIN L'APINEAU, le fils de M. LOUIS BELEC, âgé de 17 ans, vacciné par le médecin vaccinateur de la Fabrique

de tabac McDonald, est mort des suites de la vaccination.

Au No. 32 rue Jacques-Cartier, M. GOYETTE l'un des membres de l'Union St. Joseph, est aussi mort des suites de la vaccination.

M. GOSSELIN, No. 76 rue St. André, fit vacciner 4 enfants le 28 Septembre ; l'aîné âgé de 9 ans est mort de la picote, le 11 Octobre ; 2 autres eurent une picote très-maligne ; le plus jeune âgé de 3 ans, sur lequel la vaccine n'a pas pris, a aussi la picote, mais il en a très-peu.

L'enfant de M. FRIGON, No. 643 rue Sanguinet en haut, a été vacciné dans les premiers jours de Septembre dernier, a pris la variole le 2 Octobre et en est mort.

L'enfant de M. MELOCHE, un enfant plein de santé, a été vacciné le 1er d'Oct. il est mort Dimanche, le 4, d'un érysipèle phlegmoneux.

M. PIERRE MAINVILLE a fait vacciner son enfant âgé de 12 mois, par le Dr. B..... L'enfant est mort 15 jours après.

Après ces exemples que les vaccinateurs connaissent d'ailleurs, on a la naïveté de nous dire : "Faites-vous vacciner pour être préservés de la variole," et de croire qu'on se laissera faire. Il faut être partisan fanatique de la vaccination comme les vaccinateurs, pour ouvrir cette guerre contre les Canadiens-Français. Ces Messieurs les vaccinateurs se présentent devant le public avec des données mensongères, en faveur de la vaccination, comme je suis prêt à le prouver ; rien d'étonnant qu'ils trouvent chez nos ennemis des voix sympathiques pour répéter leurs fausses statistiques et tâcher de nous en imposer ; malheureusement, *ils en trouvent aussi parmi nos amis*, qui ne pensent pas, eux, je suppose, que, la guerre vient des Anglais qui veulent nous tyranniser. Je suis toujours à me demander qu'ont à craindre les Anglais des Canadiens non vaccinés, eux qui portent le sceau magique de la préservation ; c'est folie de croire à la vaccination et de dire qu'une personne qui est en parfaite santé, mais qui n'est pas vaccinée, peut communiquer la variole à ceux qui sont protégés par le virus vaccin. C'est un acte de démence que de crier comme le font Messieurs les Capitalistes qui ont pour eux, la force, mais non la raison : "Faites-vous vacciner, si vous voulez qu'on continue à vous employer."

Le STAR du 14 Octobre dit qu'il est rumeur qu'on a employé l'inoculation variolique. Il ajoute que c'est un crime et